





Informations de base	
<b>2004/2168(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement  <b>Subject</b> 6.30 Coopération au développement 6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient  <b>Zone géographique</b> Iraq	

Acteurs principaux					
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>	
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		DIMITRAKOPOULOS Giorgos (PPE-DE)	13/09/2004	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>	
	<b>DEVE</b> Développement		MORGANTINI Luisa (GUE/NGL)	06/10/2004	
	<b>INTA</b> Commerce international		CASPARY Daniel (PPE-DE)	30/09/2004	
	<b>BUDG</b> Budgets		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
		Affaires générales		2668	2005-06-13
Affaires générales		2656	2005-04-25		
Affaires générales		2637	2005-01-31		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/06/2004	Publication du document de base non-législatif	COM(2004)0417 	Résumé

28/10/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/01/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
25/04/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
13/06/2005	Débat au Conseil		Résumé
15/06/2005	Vote en commission		Résumé
20/06/2005	Dépôt du rapport de la commission	A6-0198/2005	
06/07/2005	Décision du Parlement	T6-0288/2005	Résumé
06/07/2005	Résultat du vote au parlement		
06/07/2005	Débat en plénière		
06/07/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2004/2168(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/23669

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">DEVE</span>	PE353.521	30/03/2005	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">INTA</span>	PE355.436	18/04/2005	
Amendements déposés en commission		PE357.876	23/05/2005	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0198/2005	20/06/2005	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0288/2005 JO C 157 06.07.2006, p. 0099-0390 E	06/07/2005	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2004)0417 	09/06/2004	Résumé	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2005)2923	14/07/2005		

# Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement

2004/2168(INI) - 09/06/2004 - Document de base non législatif

OBJECTIF : établir un cadre de coopération en 3 phases en vue de renforcer les relations entre l'Union et l'Irak.

CONTENU : La présente communication répond à la demande formulée par le Conseil européen des 16 et 17 octobre 2003 pour que soit définie une stratégie relative aux relations de l'Union européenne avec l'Irak et propose un recueil de réflexions concernant la manière par laquelle l'Union pourrait avancer dans ses relations avec l'Irak, en partant d'une politique d'engagement progressif. Les recommandations qu'il contient devront être revues régulièrement et adaptées aux circonstances selon l'évolution de la situation sur le terrain.

Le Conseil des ministres est invité à examiner ces recommandations afin d'envoyer un signal clair concernant la détermination de l'Union à renforcer ses relations avec l'Irak, dans le cadre de la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies et de poser les fondements d'un Irak sûr, stable, démocratique et prospère, en paix avec ses voisins et pleinement actif sur la scène internationale.

1) Contexte et objectifs à atteindre : la communication analyse tout d'abord l'intérêt fondamental pour l'UE de s'engager davantage auprès de l'Irak et fixe des objectifs à moyen terme pour développer les relations UE-Irak. Le but pour l'Union serait de jeter les bases de relations permettant:

-l'émergence d'un Irak sûr, stable et démocratique, doté d'un Parlement et d'un gouvernement, élus sur la base d'une constitution garantissant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'ensemble de la population iraquienne;

-la mise en place d'une économie de marché et d'une société ouvertes, stables, durables et diversifiées, fondement de la sécurité, de la croissance économique, de la création d'emplois et de la lutte contre la pauvreté;

-l'intégration économique et politique de l'Irak dans sa région et son intégration dans un système international ouvert : l'UE pourrait user de son influence pour inviter l'Irak à participer au partenariat stratégique de l'UE avec la Méditerranée et le Moyen-Orient et appuyer sa candidature à l'OMC.

2) Un cadre d'engagement progressif : la réalisation de ces objectifs dépendra du degré d'adhésion du futur gouvernement iraquien et de l'évolution tant des conditions de sécurité que du paysage politique en Irak. C'est dans ce contexte que la Commission propose une approche en 3 phases répondant à la résolution 1546 du Conseil de sécurité des Nations unies:

.Phase I : Actions immédiates :

-renforcement du rôle de l'UE dans la préparation des élections en Irak, si le gouvernement intérimaire ou l'ONU le demande,

-mise en place d'un dialogue politique informel avec la société civile iraquienne au sens large;

-renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines de la justice et de la sécurité;

-renforcement des liens avec les voisins de l'Irak en Méditerranée et au Moyen-Orient;

-coordination des positions relatives à la dette : l'idée est de mieux coordonner les discussions du Club de Paris sur le rééchelonnement/l'effacement de la dette iraquienne;

-mise en place d'un nouveau mécanisme d'accès aux Préférences commerciales du SPG;

-mise en oeuvre continue de l'aide humanitaire et de l'assistance à la reconstruction: la stratégie d'assistance de la CE pour 2003/2004 consiste principalement à suivre de près la situation en Irak, à répondre à d'éventuels nouveaux besoins humanitaires, à octroyer rapidement des ressources supplémentaires pour la reconstruction du pays. En conséquence, le décaissement de l'enveloppe de 200 mios EUR prévue sur le budget de la CE pour 2003-2004 devrait s'accélérer au cours de cette phase;

-ouverture éventuelle en Irak d'une délégation de plein droit de la Commission.

.Phase II : Post-élections : les élections d'une Assemblée nationale de transition devraient déboucher sur la formation d'un gouvernement provisoire et voir une coopération et un dialogue plus approfondis entre l'Irak et d'autres partenaires mondiaux dont l'Union. Outre les actions lancées pendant la phase I, l'Union pourrait :

-contribuer à la remise en état et à la reconstruction: la Commission a proposé d'ajouter 200 mios EUR à la contribution de l'UE en 2005 et estime qu'un montant équivalent pourrait être nécessaire en 2006. La majorité des crédits continueront d'être versés au Fonds international pour la reconstruction de l'Irak, même si une certaine partie d'entre eux pourrait être réservée au financement direct de programmes d'assistance technique. Ces programmes pourraient servir à l'élaboration de politiques nouvelles et à l'établissement d'une bonne gouvernance, à l'instauration d'un régime viable d'échanges, à la réhabilitation et la protection de l'environnement et au développement du secteur privé et des PME.

Outre l'aide à la reconstruction, il pourrait être envisagé d'utiliser d'autres instruments qui contribueraient à modérer les besoins du pays en financements extérieurs (projets visant à renforcer la lutte contre le terrorisme, à stabiliser le pays et lutter contre la prolifération d'armes...).

.Phase III : à moyen terme, l'Union pourrait adopter les mesures supplémentaires suivantes:

- négocier un accord bilatéral de commerce et de coopération, équivalent à ceux conclus avec d'autres pays situés à l'est de la Jordanie (un accord plus vaste pourrait être envisagé par la suite);

- apporter une aide à la diversification économique et à la lutte contre la pauvreté;
- créer un cadre nouveau régional: l'UE pourrait examiner comment associer l'Irak au dialogue de l'UE avec d'autres partenaires de la région, notamment ceux situés à l'est de la Jordanie;
- proposer une assistance prolongée à la mise en place de l'État de droit, de la démocratisation et des droits de l'homme;
- envisager la création d'une délégation de la Commission européenne à Bagdad.

## Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement

2004/2168(INI) - 06/07/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 345 voix pour, 109 contre et 167 abstentions, le rapport d'initiative de M.Giorgos **DIMITRAKOPOULOS** (PPE/DE, EL) sur l'engagement de l'Union en faveur de l'Irak, le Parlement se rallie à la position de sa commission des affaires étrangères et estime que les troupes étrangères déployées dans ce pays devraient être remplacées par une force de maintien de la paix des Nations-Unies. L'UE devrait encourager l'adoption d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité, à cet effet.

Le Parlement a également plaidé pour la mise sur pied d'une commission indépendante composée d'experts de l'ONU, de l'UE et d'Irak chargée d'enquêter sur les crimes contre les droits de l'homme.

Le Parlement souligne la nécessité d'espérer mais fait part de sa préoccupation face à la détérioration de la sécurité en Irak et les milliers de victimes civiles ainsi que les 1.700 décès parmi les troupes étrangères depuis le début de l'invasion. Il exprime l'espoir que les leçons de la guerre en Irak conduiront à l'avenir, dans le monde entier, à une gestion des conflits plus multilatérale, plus démocratique et orientée sur le résultat. Toutefois, le Parlement reconnaît que la chute du régime "répressif" de Saddam Hussein a ouvert la voie à un avenir pacifique, sûr et démocratique pour le peuple irakien. Mais, devant la situation présente d'insécurité, le Parlement est d'avis que la Communauté internationale a l'obligation morale et politique de répondre.

L'aide communautaire devrait remédier aux carences observées par le passé et permettre une meilleure compréhension de la société irakienne. Les futures institutions politiques devront refléter la volonté du peuple irakien et préserver l'unité du pays dans le cadre d'un État fédéral.

La démocratisation, les droits des minorités et des femmes ainsi que l'État de droit constituent toujours des motifs de préoccupation, même si le Parlement relève un certain nombre d'évolutions prometteuses illustrées par le fait que le gouvernement irakien comprend des membres de la minorité sunnite ou encore par la présence d'une proportion de 31% de femmes au sein de l'Assemblée nationale de transition.

L'Union européenne devrait s'engager à apporter son appui pour l'organisation des élections générales programmées pour décembre, à assurer le financement d'une assistance aux opérations électorales et à envoyer des observateurs. L'Europe devrait également proposer son assistance pour la rédaction d'une nouvelle Constitution. De l'avis du Parlement, les pays voisins de l'Irak pourraient également jouer un rôle important dans le processus de pacification, contribuant à maintenir l'unité du pays et à développer le processus démocratique tout en précisant que ces pays ne doivent pas s'ingérer dans la gestion politique du pays.

Pour le Parlement, l'instauration d'un climat socio-politique fiable doit s'appuyer sur :

- le respect de la légalité internationale relatifs aux droits de l'homme ;
- le soutien aux autorités intérieures et la coopération de celles-ci sur base d'un mandat de l'ONU ;
- la reconstruction de l'Irak par et pour les irakiens ;
- le rejet de toute forme de terrorisme et d'actes de violence visant la population civile ;
- le soutien de l'Union avec les autorités irakiennes en vue de lutter contre le terrorisme.

Sur la question de l'aide spécifique de l'Union à l'Irak, le Parlement souhaite la pleine intégration de ce pays au partenariat stratégique de l'Union avec les pays méditerranéens. Il appuie l'émergence d'une économie sociale de marché en Irak, d'une démocratie de droit et souscrit à l'idée d'une réduction de 80% de la dette irakienne. Dans l'ensemble, le Parlement se prononce pour une assistance permanente de l'Union à ce pays en mettant l'accent sur la restructuration institutionnelle et la remise à flot de l'économie. Il indique au passage que les irakiens devraient avoir la pleine autorité sur leurs ressources naturelles.

D'autres actions sont sollicitées sur le plan social en vue de venir en aide aux personnes vulnérables, victimes de mines et de guerre, personnes âgées et handicapées, enfants et femmes mutilées.

À noter toutefois que la Plénière insiste pour que l'aide apportée justement à ce pays ne pénalise pas d'autres actions extérieures tout aussi importantes.

Enfin, le Parlement se prononce pour la relance du partenariat transatlantique avec les États-Unis au sein duquel la question de l'Irak devrait être abordée dans le contexte d'un multilatéralisme renouvelé.

## Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement

2004/2168(INI) - 13/06/2005

Le Conseil a été informé par la Présidence luxembourgeoise, le Haut Représentant Javier SOLANA et la Commission sur la visite de la Troïka ministérielle de l'UE à Bagdad le 9 juin 2005. Il s'est félicité de cette visite, nouvelle étape dans le renforcement des relations de l'Union avec l'Irak.

La Présidence a également informé les délégations des préparatifs de la conférence internationale du 22 juin à Bruxelles. Cette conférence internationale ministérielle avec l'Irak co-organisée par l'UE et les États-Unis fournira un forum au nouveau Gouvernement de transition Irakien afin qu'il présente ses priorités, sa vision et sa stratégie pour la période de transition conduisant aux prochaines élections vers la fin de l'année.

Ce sera aussi une occasion de mobiliser un soutien international pour le Gouvernement de transition Irakien et ses institutions.

La conférence sera organisée autour de 3 thèmes évoqués dans la Résolution 1546 du Conseil de Sécurité des Nations Unies:

- le processus politique ;
- les défis économiques et reconstruction ;
- l'ordre public et l'État de droit.

## Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement

2004/2168(INI) - 31/01/2005

Le Conseil a adopté une série de conclusions sur la politique à mener en Iraq. Il salue tout d'abord la tenue des élections nationales irakiennes dans lesquelles la grande majorité des électeurs a voté. Le niveau de participation des électeurs à ce scrutin traduit, selon le Conseil, l'attachement profond du peuple irakien à la démocratie et à l'état de droit. Ces élections constituent une étape importante et réussie dans le processus de transition démocratique en Iraq et représentent les premiers sur le chemin vers la démocratie, la liberté et la paix. Pour sa part, l'Union réaffirme son engagement à soutenir le peuple irakien dans cet objectif et souligne l'importance de réaliser le maximum d'inclusion dans ce processus.

Il se félicite des efforts entrepris par la Commission Indépendante Électorale Irakienne, son personnel irakien, les observateurs locaux, le gouvernement irakien intérimaire et l'ONU qui ont permis la tenue des élections dans les délais retenus par la résolution 1546 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et note le soutien fourni par la communauté internationale, y compris l'Union européenne. Le Conseil a noté l'importance du soutien continu de l'Union au processus constitutionnel et aux élections prévues en décembre 2005. Il réitère l'importance qu'il attache à une pleine implication de toutes les composantes de la société irakienne au processus constitutionnel.

Parallèlement, le Conseil réaffirme son objectif d'un Iraq sûr, stable, unifié, prospère et démocratique qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et avec la communauté internationale afin de relever des défis communs. Il réitère l'engagement de l'Union à contribuer à la reconstruction du pays et son soutien aux activités de l'ONU en Iraq. Afin d'atteindre cet objectif, il souligne l'intention de l'Union de continuer la mise en oeuvre du programme complet d'assistance de l'Union présenté le 5 novembre 2004 à l'Iraq. Il rappelle qu'il est déterminé à soutenir les autorités et le peuple irakien, notamment en renforçant le système judiciaire et en encourageant le respect de l'État de droit.

Le Conseil attache la plus grande importance à la poursuite de la mise en oeuvre des prochaines étapes prévues par la résolution 1546 en particulier à la formation d'une assemblée nationale de transition pour aboutir à la formation, le 31 décembre 2005 au plus tard, d'un gouvernement élu conformément à la future constitution irakienne. L'UE réaffirme sa volonté de travailler avec le gouvernement irakien de transition et l'Assemblée nationale de transition. En cas de demande, elle est prête à fournir son assistance au processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU.

Par ailleurs, le Conseil condamne les attentats terroristes, l'intimidation et la violence criminelles contre les électeurs irakiens ainsi que les prises d'otages et les meurtres qui ont été perpétrés en Iraq. Il se félicite enfin que toutes les parties soient engagées à se conformer au droit international, y compris pour ce qui est de sauvegarder et de promouvoir effectivement les droits de l'homme.

## Union européenne et Irak: un cadre pour l'engagement

2004/2168(INI) - 25/04/2005

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

Il encourage la formation rapide du gouvernement de transition irakien comme une nouvelle étape importante dans la poursuite du processus de transition politique de l'Irak dans le cadre de la résolution 1546 et réitère sa volonté de travailler avec l'Assemblée nationale de transition et le gouvernement irakien de transition.

Il réaffirme la volonté de l'UE de poursuivre la mise en oeuvre du programme complet d'assistance afin d'atteindre l'objectif d'un Irak sûr, stable, unifié, prospère, démocratique, respectueux des droits de l'homme, qui bénéficiera du plein exercice de sa souveraineté, et qui coopérera d'une manière constructive avec ses voisins et la communauté internationale. Il rappelle en outre la disponibilité de la Commission et des États membres à soutenir, en cas de demande irakienne, le processus constitutionnel en conformité avec la résolution 1546 et en pleine coordination avec l'ONU.

Le Conseil réaffirme également sa volonté d'établir avec le gouvernement transitoire irakien un dialogue politique portant sur des domaines d'intérêt mutuel et de développer à cette fin des contacts entre l'Union européenne et l'Irak, y inclus au niveau ministériel.

Il réitère l'engagement de l'Union européenne à contribuer à la reconstruction économique, sociale et politique de l'Irak ainsi que son soutien aux activités de l'ONU. Il est disposé à organiser conjointement avec les États-Unis, en étroite collaboration avec l'Irak et l'ONU, et en cas de demande du nouveau gouvernement irakien, une conférence internationale pour encourager, renforcer et coordonner le soutien de la communauté internationale à l'Irak pendant la période de transition.